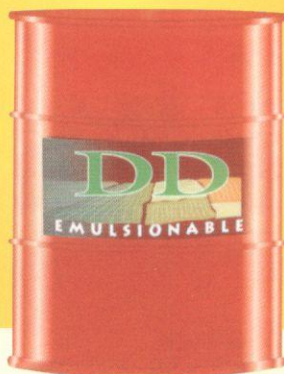
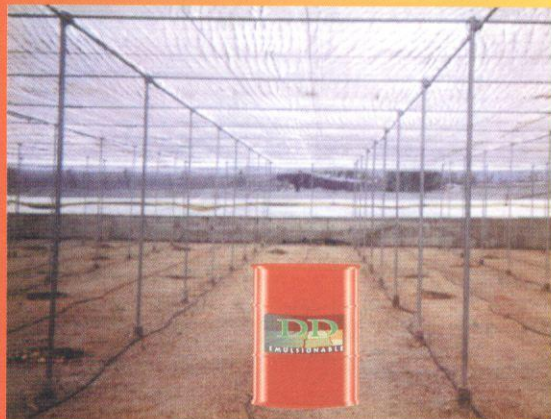


# La solution définitive : Le nématocide DD-90® Emulsionnable



**DD-90® Emulsionnable est un nématocide qui se présente sous forme de liquide pour être appliqué directement au sol dans les terrains destinés à un semis ou une plantation.**

## Composition

- 1113 g de dichloropropène / litre de produit.  
Formulation : Liquide émulsionnable.

## Applications autorisées

**DD-90®** émulsionnable est autorisé en traitement de désinfection des sols, dans des terrains nus destinés à un semis ou une plantation de cultures maraîchères.

## Mode d'action

- Fumigant moderne, **DD-90®** agit rapidement en profondeur, grâce à sa double activité, par contact et ingestion, sur les nématodes.  
**DD-90®** c'est aussi :  
- Une action insecticide sur les larves d'insectes vivant dans le sol au moment du traitement.  
- Une action herbicide sur toutes les graines en voie de germination.  
- Une action de destruction de vieilles racines ou déchets qui constituent autant de sites privilégiés pour les parasites et les champignons.  
- Une puissante action de stimulation de la végétation donnant une plus grande vigueur aux plantes.

## Mode d'emploi

**DD-90®** émulsionnable doit être appliqué dans les serres à travers l'eau d'irrigation par goutte à goutte.

## Dose recommandée

- 150 L/ha pour le contrôle des nématodes (méloïdogines).

## Observations

- Nettoyer le sol des débris végétaux.
- Aplanir le plus possible la superficie du sol. (Sans mottes et sans excès d'eau).
- Nettoyage de l'installation de l'irrigation par goutte à goutte et réparation des fuites,...etc.
- Application du **DD-90®** émulsionnable à raison de 1 ou 2 cc / litre d'eau d'irrigation (1-2 L / m<sup>3</sup> d'eau). La dose totale serait de 150 L de **DD-90®** / Ha.
- Irriguer suffisamment le terrain jusqu'à la capacité au champ pour obtenir une bonne transmission thermique. (2-3 heures d'irrigation).
- Maintenir la serre bien fermée pour augmenter la température à l'intérieur.
- La parcelle à traiter doit être séparée de la parcelle avoisinante portant une culture, d'un minimum de 1,5 m. Si la parcelle à traiter est en pente, cette marge devra être plus importante vis-à-vis des cultures situées en contre bas.
- Après l'application du **DD-90®**, on doit attendre 3 à 4 semaines avant de faire le semis ou la plantation.
- Dans les terrains sablonneux et les terrains lourds, ce délai devrait être augmenté de 50%.
- Le sol devra être travaillé et bien aéré avant toute réimplantation.

Importé et distribué exclusivement par :



**SOCIETE INTERNATIONALE  
DE PROTECTION DES PLANTES**

158, Bd. Abdellah Ben Yacine - 20300 Casablanca - MAROC  
Tél. : 05.22.40.95.56/57/58 - Fax : 05.22.40.95.60

®Marque déposée

**Kanesho Soil Treatment SPRL/BVBA**